

# Rapport du Président

Commission Permanente du jeudi 18 octobre 2012

**Service instructeur** Service Habitat et Solidarités Territoriales N° CP-2012-10-10-1

Service consulté

#### AIDE DEPARTEMENTALE A LA DEMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX DANS LE PARC LOCATIF PUBLIC

Résumé: Dans le cadre de la politique départementale de l'Habitat, une opération de démolition de logements locatifs sociaux, menée par HABITATS DE HAUTE-ALSACE à SAINTE-CROIX-AUX-MINES, est éligible à une subvention départementale, pour un montant de 24 088 €, au titre de l'aide en faveur du parc locatif public.

Lors de sa séance du 7 décembre 2010, le Conseil Général a approuvé les axes de sa nouvelle politique départementale de l'Habitat en faveur du logement dans le parc public et le parc privé.

Le Département participe financièrement sur ses fonds propres, à la démolition de logements locatifs sociaux (hors ANRU) dans le cadre d'opérations de requalification urbaine, à hauteur de 20 % des coûts directs de démolition.

A ce titre, il est proposé au présent rapport une opération de démolition d'un bâtiment de 30 logements locatifs sociaux sis 13 a rue du Moulin à SAINTE-CROIX-AUX-MINES, menée par HABITATS DE HAUTE-ALSACE.

Cette démolition a déjà fait l'objet d'une subvention sur crédits délégués de l'Etat à hauteur de 68 353 €, votée en commission permanente du Conseil Général en date du 2 juillet 2010, dans le cadre de la délégation de compétence.

Le Département participe financièrement à la démolition de logements locatifs sociaux en complément des crédits délégués de l'Etat.

Aussi vous est-il proposé d'octroyer à HABITATS DE HAUTE-ALSACE une subvention de 24 088 €, soit 20 % des coûts techniques de démolition qui s'élèvent à 120 441,45 €.

A l'issue de ce vote, le solde d'Autorisation de Programme disponible sur le programme H223 sera de 164 774  $\in$ .

Je vous prie de bien vouloir délibérer et accorder :

une subvention à HABITATS DE HAUTE-ALSACE pour la démolition de logements locatifs sociaux à SAINTE-CROIX-AUX-MINES qui est à prélever sur le programme  $\rm H223$  – chapitre  $\rm 204$  – fonction  $\rm 72$  - nature  $\rm 204162$ .

Charles BUTTNER

## Service Habitat et Solidarités Territoriales

## DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2012

#### ANRU PROGRAMME 2012

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PRU04537	HABITATS DE HAUTE-ALSACE Démolition logements locatifs sociaux	120 441,45	20%	24 088,00
			Total	24 088,00